



REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche

Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière, Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

Aux membres du Conseil municipal de Val-au-Perche

CONVOCATION

ÉLECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS (Articles L 2122-10 et L 2122-8 alinéa 2 du CCGT)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Val-au-Perche se réunira à la mairie **(salle polyvalente Jean Beaudoux - 5 place de la Mairie – Le Theil-sur-Huisne)**, **le vendredi 20 mars 2026 à 20h00**, dans le cadre de l'installation du nouveau Conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Ordre du jour :

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Élection des adjoints
4. Lecture de la Charte de l' élu local
5. Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal
6. Fixation des indemnités des élus (Adjoints, Conseillers délégués)
7. Nomination des délégués dans les organismes extérieurs
8. Désignation et constitution des commissions communales
9. Délégations consenties au Maire
10. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Val-au-Perche, le 16 mars 2026

Sébastien THIROUARD

Maire

